APRÈS ART. 33 N° 894

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 894

présenté par M. Descoeur, M. Thiériot, M. Cinieri, M. Viry, M. Straumann, M. Hetzel, M. Grelier, Mme Louwagie, M. Gosselin, Mme Corneloup et Mme Beauvais

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.